



la
Politique
régionale

de la
BCU

Année 2013 - Notes et documents



Bibliothèque Clermont-Université

PRES CLERMONT-UNIVERSITE



La politique régionale
de la
Bibliothèque Clermont-Université

Note et doc - BCU - Décembre 2013

Contexte : la Bibliothèque Clermont-Université est constituée de 15 bibliothèques physiques, d'une Bibliothèque numérique et d'une Direction. Il est important de souligner que 4 des 15 bibliothèques physiques sont actuellement localisées en Région et non dans l'agglomération clermontoise.

Ces quatre bibliothèques physiques correspondent, historiquement, à la structuration de deux réseaux. Le plus ancien se trouve être le réseau de l'IUFM-Espé, implanté dans chaque préfecture de département ; à ce premier tissu régional, est venu s'ajouter l'essaimage des deux IUT : IUT d'Allier, dont la tête de pont est établie à Montluçon, et l'IUT de Clermont-Ferrand, présent et au Puy et à Aurillac. La Bibliothèque Clermont-Université est, par conséquent, adossée à l'ensemble des différents campus auvergnats, à l'exception notable de Vichy.

Dans ce contexte, le Président de Clermont-Université poursuit l'ambition d'améliorer les conditions de vie et de travail des post-bacs et veut rendre faire de l'Auvergne un pôle attractif ; parallèlement, les deux Présidents d'Université ont adopté une démarche volontariste de présence en Région, associant les différentes collectivités locales.

Depuis le changement de direction en septembre 2011, la question des Antennes est au centre des débats :

- une note a été rédigée en octobre 2011, assortie de 9 propositions.
- un groupe de travail spécifique planche sur le sujet et est le cadre d'échanges de bonnes pratiques.
- une visite de l'ensemble des lieux a été conduite par ce groupe.
- une commission de bibliothèque a lieu annuellement à Aurillac, au Puy, à Montluçon et pour le réseau des bibliothèques de l'Espé.
- il existe une feuille de route pour chacune des bibliothèques concernées.

Enfin, sous l'égide du Président Martel, une politique d'ouverture vers des partenaires extérieurs est conduite.

L'enjeu est triple :

- Accessibilité : faut-il postuler une politique de l'offre en matière documentaire et de services documentaires et si oui, quels sont les dispositifs physiques et dématérialisés à mettre en place ?
- Lisibilité : quelle conception se faire de l'interaction entre la ville et l'université ? De l'interaction entre Lecture universitaire et le réseau CRDP/CCDP ou d'autres institutions ayant trait à la formation ?
- Visibilité : quelle est la place de la BCU dans l'offre bibliographique et numérique régionale ?

Accessibilité ou Postuler une politique de l'offre : il paraît nécessaire, au nom de l'égalité d'accès aux services et parce que les étudiants dans leur ensemble payent des droits d'inscription à la BCU qu'une politique de l'offre soit affichée. Cette politique de l'offre peut prendre trois formes :

- ▶ 1°) une offre physique et numérique universitaire. Dans ce premier cas, la bibliothèque est un espace particulier, en prise avec les réalités universitaires. Elle est animée par un ou plusieurs personnels de la BCU, éventuellement dans le cadre d'un partenariat étroit avec le CRDP-CDDP –cas à Aurillac et au Puy, où la bibliothèque est commune- ; l'équipe de la bibliothèque peut être intégrée dans une équipe polyvalente d'un Centre d'apprentissage et du savoir, antenne du Learning centre clermontois en gestation. **En tout état de cause, pour être en prise avec les réalités universitaires, les bibliothèques physiques des antennes doivent être intégrées dans les schémas de développement immobilier et être intégrées dans le développement des TICE.** L'intérêt qu'il y aurait à associer, en effet, dans un Centre d'apprentissage et du savoir (learning centres) les personnels BCU aux personnels chargés des TICE ou du multimédia, serait de permettre une collaboration quotidienne en « mode projet » des équipes et un élargissement de la palette des compétences. Chaque équipe resterait autonome, tout en partageant des projets communs. Elle replacerait également le livre papier dans un environnement hybride et revendiqué comme tel, dans une perspective d'appropriation des concepts dépassant le clivage institué par le recours ou non à l'outil informatique.
- ▶ 2°) une offre physique et numérique « mixte » (universitaire/territoriale). Dans ce second cas, la BCU offre des contenus numériques et pourrait offrir une plateforme numérique de services, tandis que l'espace physique relève d'une collectivité territoriale, qui mettrait également à la disposition des étudiants un/des professionnels territoriaux, par subsidiarité. Le campus de Vichy illustre parfaitement ce cas. A charge pour la BCU de former les professionnels territoriaux et d'insérer la Responsable de l'équipement documentaire dans la réflexion stratégique : la convention signée en décembre 2012 y pourvoit.
- ▶ 3°) une offre uniquement numérique, basée sur les ressources électroniques fournies par la BCU aux post-bacs, sur convention et avec des cofinancements. En effet, la richesse de l'offre du site internet de la BCU est aujourd'hui incontestable, mais seulement accessible à partir des ENT des étudiants de l'ENSCCF, de l'IFMA, de l'UdA et de l'UBP. Là encore, une plateforme numérique de services à venir, prélude à l'offre prochaine du Learning centre, compléterait les collections documentaires en ligne.

Lisibilité ou Les interactions avec les autres institutions. Quelle conception se faire de l'interaction entre la ville et l'université ? De l'interaction entre Lecture universitaire et le réseau CRDP/CCDP ou d'autres institutions ayant trait à la formation ?

L'interaction entre Lecture universitaire et Lecture publique est indispensable et ce,

L'interaction entre Lecture universitaire et Lecture publique est indispensable et ce, d'autant plus que les professionnels oeuvrent ensemble au sein de l'Association des bibliothécaires de France-section Auvergne.

Actuellement, existent la convention avec Clermont-Communauté, la convention signée en 2012 avec VVA pour le pôle Lardy, qui permet de former les professionnels territoriaux et qui appuie pécuniairement la collectivité, et la convention signée avec la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac. Il conviendrait de signer, par la suite, une convention avec Le Puy, Moulins et Montluçon, siège, chacune pour leur part, d'un campus universitaire.

Pour faire entrer l'Université dans la ville et la ville dans l'Université, outre une réciprocity par convention rendant loisible l'accès aux collections physiques deux réseaux à partir du moment où l'utilisateur est inscrit dans l'un des deux, il y aurait le levier de la Diffusion de la culture scientifique, mission de Clermont-Université et, donc, mission également de la BCU. Un exemple en a déjà été donné en 2009 à Montluçon à l'occasion d'une série de manifestations autour du Monde végétal (exposition physique, exposition virtuelle, série de conférences et de visites, contes pour enfants).

Parallèlement, il y aurait le levier des manifestations culturelles assurées par les médiathèques territoriales, à même de faciliter une meilleure insertion des étudiants dans le tissu local. **Le confort de vie des étudiants s'en trouverait amélioré et les horizons culturels et scientifiques de l'ensemble des habitants du bassin seraient élargis.**

Sur la question du CRDP, une convention de réciprocity des ressources physiques a été signée il y a un an et un partenariat privilégié avec des bibliothèques communes est noué sur les sites d'Aurillac et du Puy. On peut penser que ce partenariat sera un jour étendu à Moulins.

Par ailleurs, pour les autres instituts de formation situés en Région, il ne peut y avoir d'accès aux ressources électroniques que par une intégration dans Clermont-Université ou par la signature d'une convention stipulant avec précision le point d'accès aux ressources souhaité et les financements subséquents. Ce cas est similaire au cas des post-bacs évoqués plus haut.

Visibilité ou Quelle est la place de la BCU dans l'offre bibliographique et numérique régionale ?

La BCU met en place, par délégation nationale du Plan de conservation partagée des revues en Auvergne.

La problématique actuelle est la suivante :

- des collections de périodiques papier physiquement présentes mais des usages en baisse
- des collections électroniques de plus en plus accessibles qui entraînent
- une redéfinition des règles de conservation du papier
- une saturation des espaces de stockage

Les objectifs poursuivis en la matière sont les suivants :

- du point de vue de la gestion et de la valorisation des collections, étendre l'offre au plus grand nombre,
- maintenir l'exhaustivité des collections, en en assurant la bonne conservation.

L'intérêt de participer au réseau pour les partenaires publics et privés de la Région Auvergne tient en cinq points :

- meilleure visibilité des collections régionales
- facilitation des échanges pour un meilleur maillage documentaire du territoire
- volonté de maintenir la richesse documentaire
- promotion des pôles d'excellence
- efforts de mutualisation et donc de rationalisation pécuniaire.

A l'automne 2013, 2 375 titres de revues étaient répertoriés au titre du Plan de conservation partagé des revues mis en place par le Catalogue collectif, ce qui en fait le 3e plan national après Paris-Médecine et Lyon.

D'autres projets de coopération, notamment en matière de conservation partagée pour Littérature de jeunesse, pourraient être conduits.

Il convient aussi de parler de la Bibliothèque numérique de production, avec des projets réalisés dans le cadre de partenariats, qui peuvent avoir des résonances régionales, comme les projets des Herbiers, le projet Glangeaud, qui accompagne la candidature UNESCO ou le projet des Factums juridiques. La Bibliothèque numérique de Clermont-Université, à l'heure actuelle, est visible sur Gallica, plateforme nationale de référence.

Conclusion

Enfin, il est essentiel d'indiquer que cette problématique des antennes est un dossier complexe, important et intéressant, à conduire dans le respect de la politique des présidents et en cohérence avec les projets de composantes universitaires. Il faut in fine que la fonction documentaire soit assurée partout, de sorte à accompagner le dynamisme de Clermont-Université et de créer un écosystème de compétences dans chaque agglomération majeure de la Région. La conséquence de cela n'est autre que l'inclusion de la dimension documentaire dans la réflexion stratégique de Clermont-Université, en matière de développement de site, pour l'établissement d'un modèle économique viable dans le cadre du projet *Learning centre*.

Pour aller plus loin, signalons que l'ABF Auvergne a obtenu d'organiser le congrès national 2016 des bibliothécaires, avec comme thème proposé : « les bibliothèques et l'innovation sociétale et territoriale ».